

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **de la commune de BOUTIGNY-PROUAI**

### **du 10 juin 2005**

L'an deux mille cinq, le vendredi 10 juin à 20 h30, les membres du conseil municipal de la commune de Boutigny-Prouais, légalement convoqués le 6 juin, se sont réunis sous la présidence de Madame Mireille Éloy, Maire.

**Étaient présents :** Mireille Éloy, Daniel Brunet, Sylvie Benguigui, Marc Ballesteros, Stéphane Méjanès, Isabelle Petit, Josette Joyeux, Denis Meih, Monique Petit, Pierre Gapillou, Maryse Delattre, Roland Heyer, Corine Le Roux, Roland Veillerobe, Claude Serreau.

**Étaient absents excusés :** Anne Demerlé ayant donné pouvoir à Madame le Maire, Fabrice Geffroy ayant donné pouvoir à Corine Le Roux, Jean-Marc Barrié ayant donné pouvoir à Josette Joyeux.

Commission consultative :

**Était présent :** Gilbert Gainon

**Étaient absents :** Luc JOYEUX, Roger MEIH, Jean-Pierre LELAIDIER, Elisabeth SELMAN.

Membres afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 18

Membres présents : 15

Qui ont pris part à la délibération : 18

Nommée secrétaire de séance : Sylvie Benguigui

#### **1. Approbation des comptes-rendus des 2 précédents Conseils**

Sans rectification, les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité. Dans l'avenir dès l'approbation par le Conseil les comptes-rendus seront envoyés à la fois sur le site de la Commune et sur le site de la CCPH.

#### **2. Délibération pour approbation de travaux sur les vitraux de l'Eglise de Prouais**

Plusieurs vitraux de l'église sont à remplacer, les ateliers « Fanslau vitraux d'art » ont fait parvenir la meilleure proposition au prix de 1846 € net, car il s'agit d'une micro entreprise.

Groupama prend en charge sans franchise ces réparations. Il conviendra de démonter les protections actuelles qui ont fonction de cache moineaux et de les renforcer afin que les grillages deviennent des écrans efficaces pour protéger les vitraux.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer les devis et factures se rapportant à cette opération.**

#### **3. Délibération pour paiement en investissement de divers matériels**

Après l'achat d'un

- réfrigérateur de 376,25 € HT
- de deux chevalets de peinture pour l'école de 297,66 € HT
- de deux ordinateurs de 1479,00 € HT

Il convient de payer ces factures

**Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise le paiement de ces factures.**

#### **4. Modification de délibération pour acquisition du véhicule utilitaire**

La maison Lhermitte a fait parvenir une facture de 8 270 € HT qui tient compte de l'installation d'un crochet d'attelage de 280 € sur le véhicule utilitaire de type C15 Citroën à régler. Il convient donc d'annuler la délibération prise au dernier conseil de 7 990 € HT et de la remplacer par celle-ci.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le paiement de 8 270 € HT de la facture Lhermitte Automobiles Dreux.**

**5. Adoption d' une participation pour voies et réseaux rue de Nerville à Beauchêne.**

Depuis l'adoption de la PVR, votée le 16 avril 2004, il revient au conseil de se prononcer au cas par cas. Pour mémoire la Commune commande les travaux mais les frais sont à la charge du pétitionnaire. Pour effectuer une traversée de route et des travaux de raccordement d'une nouvelle construction, au 7 rue de Nerville à Beauchêne, et après études des devis, la Commune retient la proposition de l'entreprise BIGNON pour un montant de 625,12 € HT

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer devis et facture pour cette opération de raccordement.**

**6. Tirage au sort des jurés d'Assises**

Comme chaque année, le Tribunal de Grande Instance demande de désigner 3 personnes d'au moins 23 ans au cours de l'année civile pour établir la liste préparatoire au jury d'Assises.

Après tirage au sort messieurs Guy Hélix, Guy Godard, Claude Serreau habitants de notre Commune ont été désignés.

**7. Délibération pour autorisation de signature de Conventions avec le Cabinet Jubert**

A la demande de notre receveur Mlle Baudu, il convient de prendre une délibération autorisant Madame le Maire, à signer avec le cabinet d'architecture Jubert une convention d'honoraires concernant les prestations suivantes :

- l'Etude et dépôt de permis de construire pour la mise aux normes de la salle de conseil de Boutigny et de la mairie annexe de Prouais au prix de 1 500 €.

- La mission de diagnostic d'un édifice vétuste sis au 65, rue de la Fée à Rosay au prix de 230 € HT.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer les conventions aux prix indiqués.**

**8. Délibération pour création d'un emploi saisonnier**

Pendant les vacances du titulaire, il convient de trouver un remplaçant pour la déchetterie, employé à mi-temps. Les tâches à accomplir durant l'été et l'absence en congés maladie d'un agent communal, il serait judicieux de recruter un emploi saisonnier à plein temps pour le mois de juillet 2005. Au delà des 20 premiers jours, Groupama indemnise les congés maladies, ce qui permettra d'équilibrer les charges de dépenses du personnel.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à recruter un emploi saisonnier à plein temps pour juillet 2005.**

**9. Délibération pour attribution au personnel communal d'une prime au mérite pour l'année 2004-2005.**

Comme l'année passée, une somme de 10 000 € a été incluse au budget communal, destinée au versement d'une prime de vacances pour les agents communaux. Cette prime révisable annuellement est liée à la façon de servir la collectivité (assiduité et mérite). Le montant individuel décidé par Madame le Maire, responsable du personnel, sera tout a fait transparent et communiqué à ceux qui le souhaiteraient.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à instituer une prime au mérite pour 2005.**

**10. Délibération pour modifications de contrats de travail.**

- a- Sans modification de son salaire, il convient de réajuster les heures effectives des emplois d'un agent soit 1 h de plus comme chauffeur de car et 2 heures de moins comme ATSEM
- b- Suite à la demande de démission de Françoise Gaurois, il faut procéder à une suppression de poste, malgré ce départ une nouvelle organisation des tâches semble envisageable d'autant plus que l'ouverture du nouveau restaurant scolaire participera au meilleur fonctionnement des services de cantine. Madame le Maire et les élus en contact avec le personnel resteront vigilants pour éviter le moindre débordement.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à modifier le contrat et supprimer le poste.**

#### **11. Délibération pour modification des statuts du SITED.**

Suite à la modification des statuts du SITED lors de sa dernière assemblée générale, le Conseil doit se prononcer sur les changements institutionnels occasionnés par :

- l'adhésion de plusieurs Communautés de Communes et d'Agglomération à ce syndicat
- au retrait des Communes des Yvelines.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SITED.**

#### **12. Information sur le projet de travaux à la station d'épuration de Boutigny**

Une visite conduite par Mme Prévotat du Conseil général a amené quelques élus à Champrond-la-Gâtine et Fontaine-Simon. Ces stations d'épuration sont équipées de rhyzocompostage permettant une extraction des boues en continu.

Ces boues à 20 % de matière sèche peuvent être soumises à un plan d'épandage ou acceptées dans les sites de compostage (déchets verts).

Ce type de station est subventionnée à 60 % et 20 % du reliquat est finançable par emprunt à taux 0.

Des travaux pour un montant de 150 000 € permettraient de trouver la solution la plus écologique sur la station de Boutigny.

#### **13. Délibération pour régularisation des écritures sur le budget communal et budgets annexes.**

Il convient de procéder aux régularisations administratives afin de se conformer aux instructions données par la Sous-Préfecture dans sa lettre du 23 mai 2005.

Madame le Maire donne lecture des écritures à passer et à rectifier les délibérations afférentes.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à procéder à la régularisation des écritures.**

#### **14 Délibération pour fixation des tarifs pour le repas communal du 14 juillet 2005**

Les tarifs 2005 fixés sont de :

- 3 € pour les + de 12 ans résidents
- 8 € pour les + de 12 ans extérieurs
- 5 € pour les moins de 12 ans extérieurs

Pour que tous les élus présents puissent participer à ce repas dans les 2 bourgs, 2 dates sont proposées :

- mercredi 13 au soir à Prouais
- le jeudi 14 à midi à Boutigny

Les habitants auront la possibilité selon leur disponibilité de choisir l'un ou l'autre de ces rendez-vous amicaux, ou de participer au 2 (1 ticket par repas).

Le feu d'artifice sera tiré à la tombée de la nuit le 13 : Place de l'Eglise à Prouais.

Pour finaliser l'organisation de cette manifestation, une rencontre avec les sapeurs pompiers et les comités des fêtes est souhaitée.

Le Conseil remercie le comité des fêtes de Prouais pour la mise à disposition de tentes lors du tournoi de foot et pour la Kermesse de l'école.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, vote les nouveaux tarifs pour le repas communal.**

#### **14 bis - Délibération pour achat de terrains à Boutigny**

La surface actuelle de la station de Boutigny ne permet pas d'envisager sa restructuration écologique en rhyzocompostage. L'acquisition d'un terrain limitrophe de 1 000 m<sup>2</sup> permettra la construction de 5 ou 6 bacs de roseaux améliorant le traitement des boues. Le propriétaire du terrain a donné son accord au vu de l'intérêt général pour céder la surface nécessaire au prix d'environ 0,50 € / m<sup>2</sup>. Il lui sera accordé une indemnité d'éviction (perte de jouissance pour la même somme du m<sup>2</sup>). Il reste à prévoir les frais du notaire. Quant à ceux du géomètre le devis du cabinet Haxaire est de 1 172 € HT.

**Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la signature de tous**

**documents liés à cette acquisition.**

## **15 Informations diverses**

A – Une réunion «information gaz » aura lieu le lundi 27 juin à 20 h 30. Les prochaines alimentations concernent les Primevères, Prouais et Rosay en partie.

B – le 17 mai dernier M. Eloy et D. Brunet ont rencontré Albéric de Montgolfier pour l'interpeller sur les 4 point suivants :

- Subvention accordée au transport communal
- haut débit qui est attendu par 28 % de notre population
- les rythmes scolaires d' Eure-et-Loir et Yvelines
- La Poste en zone rurale

Le président du Conseil général n'a pas laissé croire qu'une augmentation de subvention pour le transport soit envisageable.

Il reste confiant dans le programme de France Telecom qui équipera en ADSL tous nos hameaux sauf une habitation à Beauchêne en fin septembre 2005.

Il s'est engagé à pérenniser une carte scolaire pour le collège. Le collège de Houdan continuera à accueillir les enfants d'Eure-et-Loir. Rien n'est décidé pour le Lycée mais les démarches avancent.

Il s'est intéressé à la proposition de candidature d'une Poste communale à Boutigny.

C – La Commission information et communication qui s'est réunie le 17/5/05 :

- Informera sur l'ADSL via le site internet
- Propose de réaliser une maquette pour le papier à en tête de la Mairie.
- Propose de sortir le bulletin municipal «Entre Nous » à rythme trimestriel. Les articles seront validés 15 jours avant la distribution du journal. Cette dernière ayant lieu à date fixe prédéfinie.

Le résumé des comptes-rendus du Conseil n'apparaîtra plus. Son intégralité étant désormais en ligne sur le site internet comme affichée dans les carcans.

### Conformément au budget :

- le conseil a décidé de renouveler le matériel informatique : soit un poste au secrétariat et un poste en libre service pour les élus.
- Décide de se rencontrer prochainement pour étudier le projet d'une fête de la musique.

D – M. Eloy a assisté à Tacoignières à une réunion visant l'élargissement de la Communauté de Communes du Pays Houdanais pour que son identité rurale ne soit pas mise en danger par les Communautés d'agglomération (exemple Mantes). 20 communes des Yvelines seraient susceptibles d'adhérer aux 13 actuelles de la CCPH. Un calendrier a été prédéfini pour les délibérations liées à cet élargissement.

E- La CCPH prendrait la compétence du SPANC imposée par les nouvelles législations concernant l'assainissement.

La séance est levée à 23 h 50.

La prochaine réunion sauf urgence aura lieu le 26 août 2005 à 20 h 30.